



*Découvrir, respecter et bénéficier
d'un site exceptionnel*

CHAMBON
SUR LAC



Les communes de Chambon sur Lac
et de Murol

MUROL



le conseil départemental du Puy-de Dôme

l'office de Tourisme de la communauté de communes
du Massif du Sancy

vous souhaitent un agréable séjour !



Contacts/ Informations :

Office de tourisme : www.sancy.com 04 73 88 62 62

Mairie de Chambon sur Lac : 04 73 88 61 21

Mairie de Murol : www.murol.fr 04 73 88 60 67

Conseil départemental : www.planetepuydedome.com

*Le Lac Chambon
pas à pas...*



AUVERGNE - Rhône-Alpes



LES PARTENAIRES

LA RÉGION Auvergne Rhône Alpes *(Signature provisoire)*

Dans le cadre de ses compétences en faveur du développement touristique, la région a financé des études préparatoires à la labellisation « Pavillon bleu » des plages du lac Chambon.

LE PARC DES VOLCANS et LA VALLÉE DE CHAUDEFOUR

Le lac Chambon se situe dans le parc naturel régional des volcans d'Auvergne. En amont du lac, la réserve naturelle de la vallée de Chaudefour, gérée par le parc, est garante du maintien de la biodiversité et de l'information des visiteurs.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL du Puy-de-Dôme

Propriétaire du site du lac Chambon, le conseil départemental contribue à sa sauvegarde (bassins de décantation) et à son développement (aménagement touristiques).

LE SIVU couze Chambon amont

Le SIVU est porteur du contrat territorial pour la gestion et la protection de la rivière et du lac. Il gère la station d'épuration intercommunale de la vallée.

L'OFFICE DE TOURISME communautaire du massif du Sancy

Il assure l'accueil des visiteurs et la promotion des sites touristiques du massif du Sancy dont le lac Chambon.

LA COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

D'une superficie de 47 km², Chambon-sur-Lac s'étend du sommet du Sancy (1886m) au lac Chambon (877m).

LA COMMUNE DE MUROL

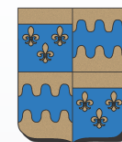
D'une superficie de 15 km², Murol a une altitude de 1500 à 785 m. Elle se situe à l'est et en aval du lac Chambon.

LE PAVILLON BLEU

Ce label a été obtenu par les communes de Chambon-sur-Lac et Murol pour leurs plages au bord du lac Chambon.



AU LAC CHAMBON...



Les communes de Chambon-sur-Lac et Murol vous offrent ce livret.

Au fil de ces pages, découvrez le lac Chambon, site naturel emblématique du massif du Sancy et profitez seul, à deux, ou en famille d'un environnement incomparable.

Sommaire :

LES PARTENAIRES	2
LE LAC ET SON BASSIN VERSANT	4 et 5
LA FLORE	6 et 7
LA FAUNE	8 et 9
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES	10 et 11
PLAN DE LA PLAGE DE CHAMBON SUR LAC	12 et 13
ABORDS DU LAC ET VOIE VERTE	14 et 15
PLAN DE LA PLAGE DE MUROL	16 et 17
LABELLISATION PAVILLON BLEU	18 et 19
ACTIVITÉ S (aquatiques, ludiques...)	20 à 23
RESPECT DU SITE	24 et 25
SÉCURITÉ	26
URGENCES ET SECOURS	27

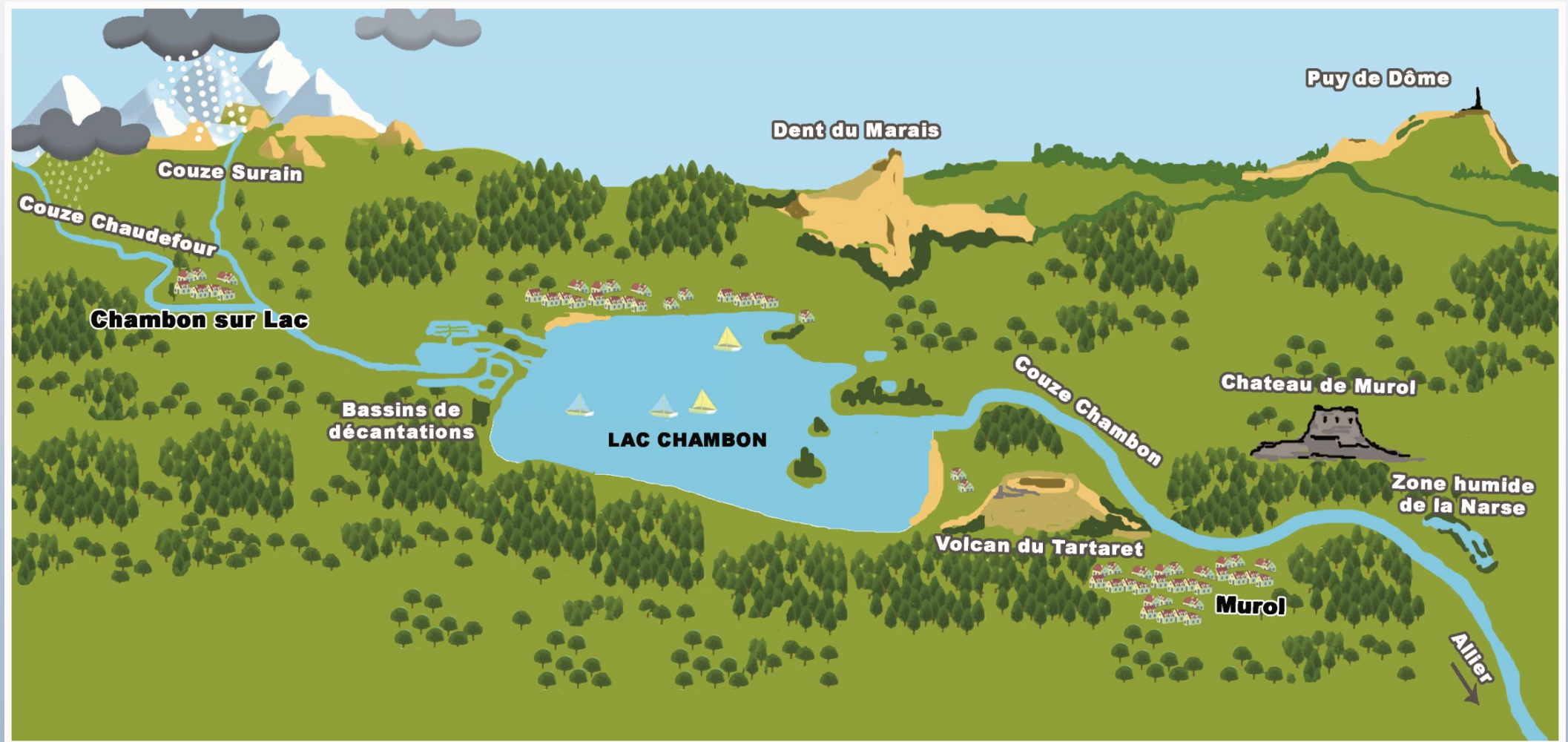
LE LAC CHAMBON

Il y a 16.000 ans, je n'étais encore qu'un impétueux torrent né sur les pentes est du massif du Sancy et filant vers la plaine de la Limagne rejoindre la rivière Allier.

A cette époque, une éruption volcanique a donné naissance au puy du Tartaret, volcan complexe dont les trois cônes disparaissent désormais sous la végétation.

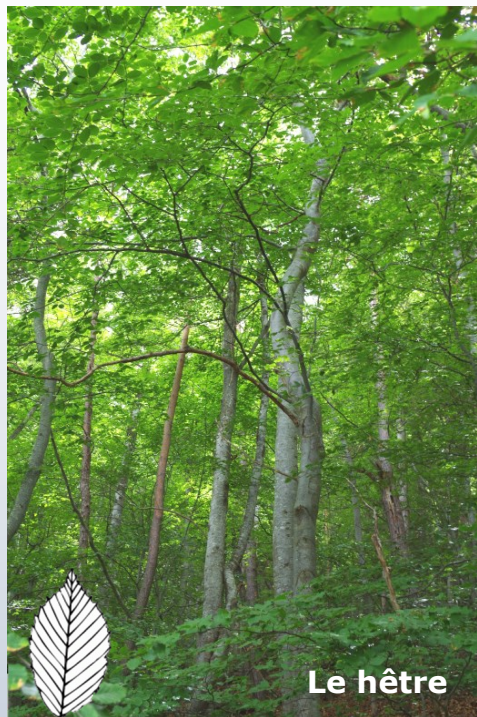
ET SON BASSIN VERSANT

Le Tartaret constitue un barrage naturel derrière lequel j'étale mes 60 hectares. A l'origine j'occupais une superficie plus importante, mais un glissement du flanc sud du volcan de la dent du Marais a réduit ma surface et accéléré mon comblement : ma profondeur maximale est d'environ 4,5 mètres.



QUELQUES ESPÈCES VÉGÉTALES

Des aulnes poussent au bord du lac. La hêtraie longe le lac côté sud.



Le hêtre



L'aulne



L'alisier blanc



Le sorbier des oiseleurs

Deux arbustes des clairières de montagne :

VISIBLES AUX ABORDS DU LAC

Deux plantes caractéristiques de la hêtraie :



L'aspérule odorante

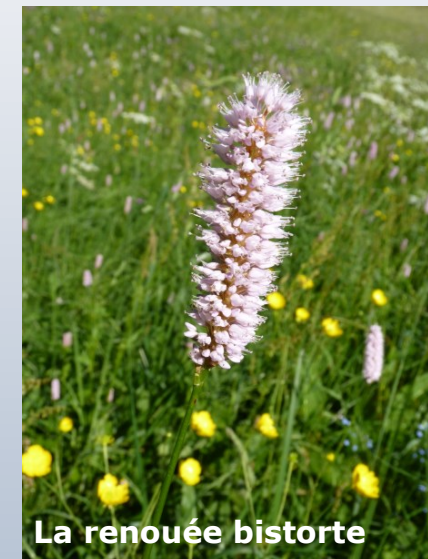


Le lamier jaune

Deux plantes caractéristiques des milieux humides :



La reine des prés



La renouée bistorte

Une plante des endroits ombragés et frais des abords du lac Chambon :

*Avec la collaboration d' Eric VALLÉ
conservateur de la réserve de la vallée
de Chaudefour*



Le géranium livide

QUELQUES ANIMAUX

POISSONS ET CRUSTACÉS



Brochet



Carpe



Perche



Truite fario



Gardon



Écrevisse signal

REPTILES ET AMPHIBIENS

Couleuvre à collier



Grenouille rousse



Crapaud commun

INSECTES

Caloptéryx vierge



Paon de jour



Petite Tortue

DU LAC ET DES ABORDS

OISEAUX



Milan royal



Grand cormoran



Mésange charbonnière



Bergeronnette grise



Cincle plongeur



Canard colvert

MAMMIFÈRES



Loutre



Blaireau



Écureuil



Renard



Chevreuil



Hermine

Avec la collaboration de Philippe LOUDIN
garde animateur de la réserve de la
vallée de Chaudefour

DES ACTIONS RÉALISÉES

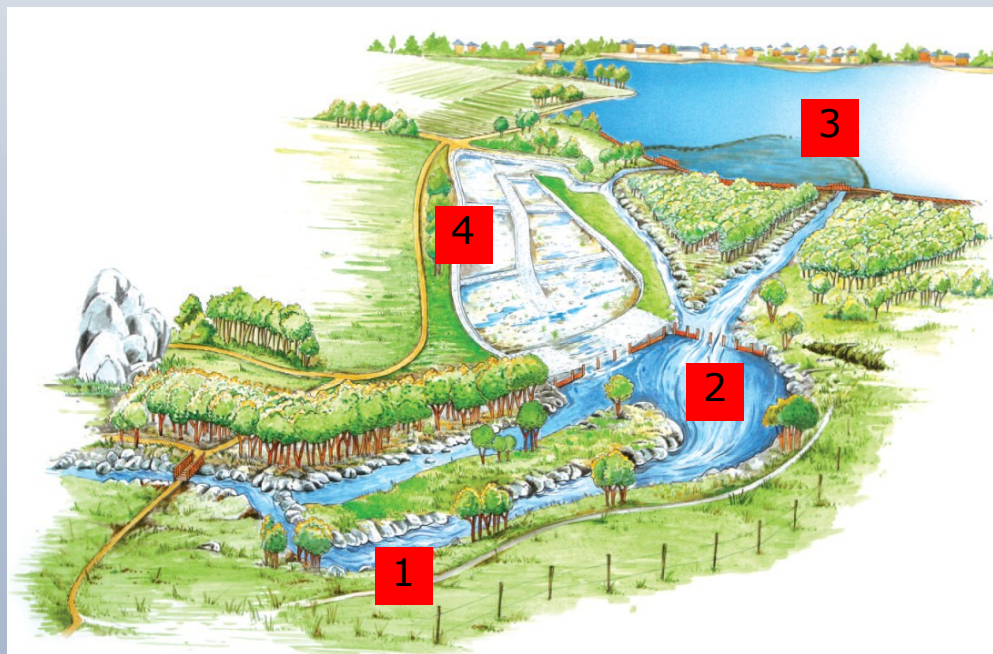
Suite à une crue exceptionnelle de la couze Chaudefour en 1994, le conseil départemental du Puy-de-Dôme engage de vastes aménagements favorisant la sédimentation des matériaux en suspension dans les eaux de la couze en amont du lac.

Trois ouvrages ont été creusés (voir schéma ci-dessous) :

- une dérivation de la couze (1)
- un bassin de rétention des limons très fins (2)
- une lagune, située en tête du lac, au débouché de la couze de Chaudefour (3).

Puis, une zone d'expansion des crues en amont du lac, constituée de 6 bassins successifs (4) récupérant la matière en suspension, a été conçue. Cette zone fonctionne seulement lorsque les eaux de la couze charrient des matériaux et dépassent la valeur d'un m³ par seconde.

Ces dispositifs complémentaires permettent d'éviter l'engorgement sédimentaire du lac et freine le processus naturel de son comblement.



EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Raccordement de tout le bassin versant à l'assainissement

Tri et valorisation des déchets (programme Organicité à Murol)

Gestion raisonnée des espaces verts (fauchage tardif, zéro phytosanitaire...)

Utilisation de produits éco labellisés pour l'entretien des lieux publics

Mise en place d'un contrat lac et rivière pour la gestion et la protection des milieux

Recréation et valorisation d'une zone humide à la Narse de Murol

Actions d'éducation à l'environnement menées par le SIVU pour les classes de la vallée (photos)



Plage de Chambon

-  Poste de secours
-  Informations
-  Restaurants
-  Toilettes
-  Poubelles Recyclage
-  Poubelles tout-venant
-  Plage
-  Baignade Surveillée
-  Douche
-  Barques-Canoës-kayaks en location
-  Pédalos en location
-  Chiens interdits sur la plage
-  Point d'analyse de l'eau
-  Jeux d'enfants
-  Tables de pique-nique

-  Informations Pavillon Bleu et informations environnementales
-  Voie Verte

ACCESSIBILITÉ PMR

-  Table adaptée
-  Toilettes
-  Parkings
-  Rampe d'accès à l'eau - TIRALO

 **Défi**brillateur

Conteneurs

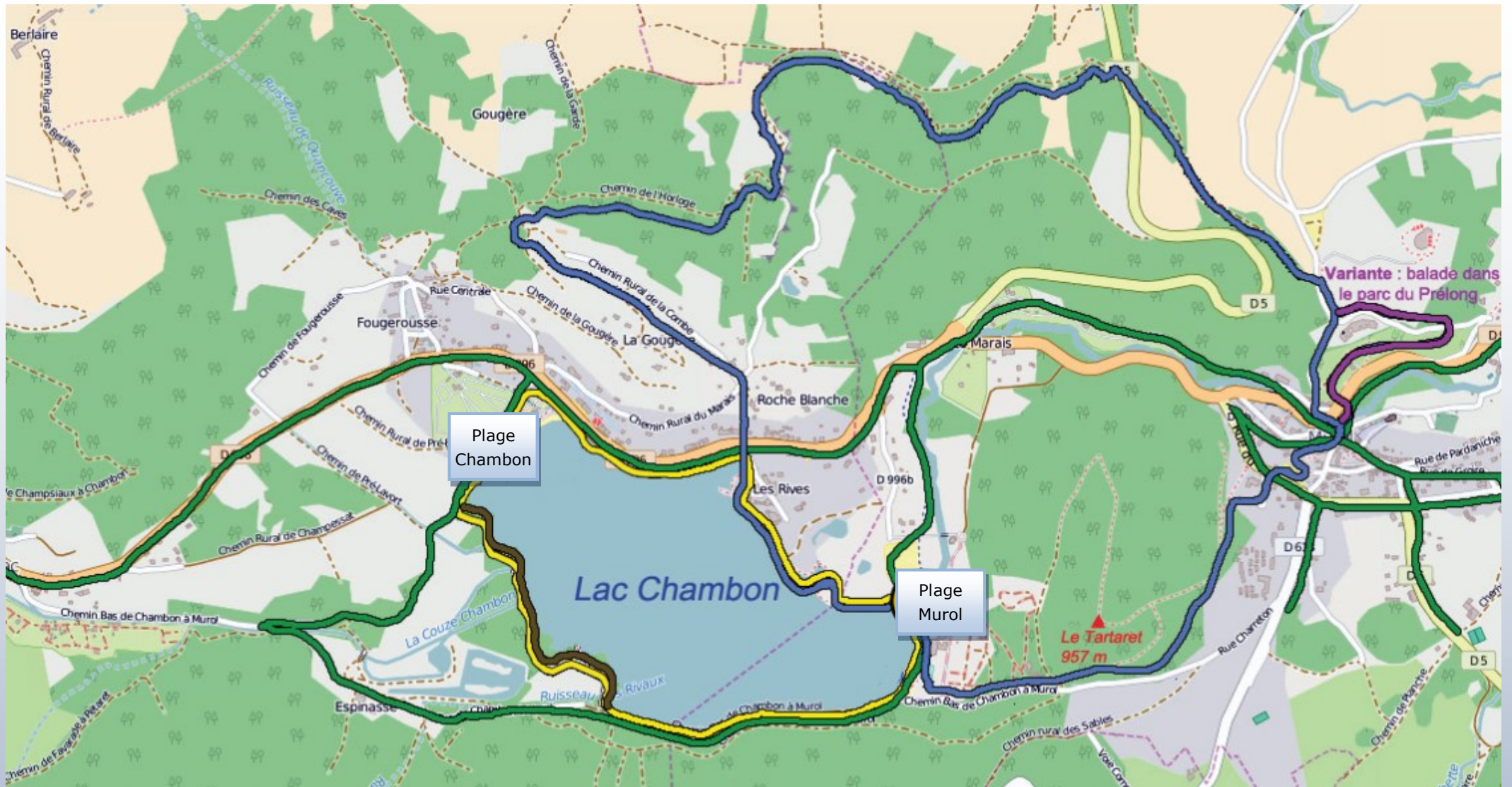


Jeux d'eau gonflable

Limites de baignade

CHAMBON SUR LAC





LÉGENDE :

- Balade familiale** « Le Tour du Lac Chambon » 3,5 km, 1h30
- Petite randonnée** « Lac Chambon » 7km, 2h
- Voie verte** : tour du lac Chambon, accès piétons et cyclistes aux bourgs de Chambon-sur-Lac et Muroil
- Pontons en bord de lac** : accès piétons et cyclistes (descendre de vélo)

La Voie Verte : conçue et aménagée en partie par les services du département entre 2009 et 2011, la voie verte fait le tour du lac Chambon. Suivant le lit de la rivière Couze-Chambon, elle est parfaitement intégrée au paysage. Accessible aux personnes à mobilité réduite sur 1,2 km, elle permet aussi aux cyclistes et piétons de se déplacer en sécurité, autour du lac et entre les communes de Chambon-sur-Lac et Muroil avec un parcours total d'environ 9 km.



La plage de Murol

	Poste de secours surveillants de baignade
	Parking
	Informations
	Informations Pavillon Bleu et environnementales
	Toilettes
	Poubelles Ordures ménagères et recyclage
	Bar Restaurant
	Tables de pique-nique
	Plage
	Baignade Surveillée
	Douche
	Barques en location
	Pédalos en location
	Jeux d'enfants
	Mini-golf
	Terrain Multisport
	Chiens interdits sur la plage
	Point d'analyse de l'eau

ACCESSIBILITE PMR	
	Parking
	Voie verte
	Toilettes
	Pêche
	Table de pique-nique
	limites de la baignade

MUROL

Station Verte

Famille Plus

Station Classée de tourisme

PAVILLON BLEU

Village Fleuri

LE PAVILLON BLEU



Le Pavillon Bleu est un label environnemental et touristique attribué aux communes qui font des efforts en matière de gestion environnementale sur l'ensemble de leur territoire et plus particulièrement au niveau de leurs plages.

Pour obtenir le label, les collectivités doivent répondre à un certain nombre de critères en matière d'éducation à l'environnement, de gestion de l'eau et de gestion des déchets.

En s'engageant dans la démarche Pavillon Bleu, ces collectivités souhaitent vous proposer un site de baignade de qualité tout en protégeant son environnement.

Le label Pavillon Bleu a été créé en 1985 en France et a pour objectif la reconnaissance et la valorisation de la bonne gestion environnementale des communes ayant un point de baignade.

Il est également attribué aux ports de plaisance pour leur gestion respectueuse du milieu marin.

Le Pavillon Bleu est aujourd'hui un label international présent à travers le monde. Il est géré en France par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE), association loi 1901.

La labellisation est accordée pour 1 an. La demande doit être renouvelée tous les ans par la commune.

Chaque site labellisé est contrôlé lors de la saison touristique pour assurer un bon respect des critères.

Si vous constatez un problème ou que vous avez une question concernant la labellisation, n'hésitez pas à contacter l'of-FEEE à pavillonbleu@f3e.org ou la coordination internationale du Pavillon Bleu info@feeinternational.org

LES CRITÈRES DE LABELLISATION

Une commune labellisée doit avoir un assainissement performant afin de réduire l'impact des pollutions générées par ses eaux usées. La propreté des plages doit être garantie aux vacanciers. Les normes sanitaires les plus sévères pour les eaux de baignade doivent être atteintes afin que les activités sur les plages restent avant tout un moment de détente et de loisirs. Les installations de collecte des déchets doivent permettre le tri sélectif. Le public doit être encouragé à participer activement au respect de l'environnement de son lieu de vacances.

4 GRANDES FAMILLES DE CRITÈRES

Éducation et sensibilisation du public à l'environnement <ul style="list-style-type: none">◇ Sensibilisation du public à l'environnement avec cinq actions d'éducation◇ Incitation à l'utilisation de moyens de locomotion verts◇ Consommation responsable	Gestion des déchets <ul style="list-style-type: none">◇ Gestion des ordures ménagères◇ Tri des déchets sur la commune et sur la plage◇ Politique des résorptions des décharges◇ Information et sensibilisation
Environnement général <ul style="list-style-type: none">◇ Urbanisme et aménagement◇ Gestion des risques et sécurité◇ Energies◇ Tourisme et handicaps	Gestion de l'eau <ul style="list-style-type: none">◇ Gestion des eaux usées◇ Gestion de l'eau potable◇ Information et sensibilisation◇ Qualité de l'eau de baignade

ACTIVITÉS AQUATIQUES

LA BAIGNADE

Les plages de Chambon sur Lac et de Murol proposent chacune une zone de baignade surveillée du 1er juillet au 31 août lorsque le drapeau vert est hissé.



Les plus petits peuvent s'ébattre sous la surveillance de leurs parents dans la pataugeoire de Chambon sur Lac.



LE SPLASH LAC (payant)

Parc aquatique gonflable pour nageurs à partir de 6 ans à la plage de Chambon sur Lac



AU LAC CHAMBON

LES PROMENADES SUR L'EAU (payant)

Des embarcations pour tous les goûts !

Des pédalos sont en location sur les deux plages du lac...



Des canoës sont disponibles à la plage de Chambon pour les plus sportifs.



Les barques de la plage de Murol incitent à une promenade romantique.

LA PÊCHE DE LAC ET DE RIVIÈRES (les couzes)

La carte de pêche est obligatoire. Le lac Chambon est en 2e catégorie et les couzes en 1ère catégorie. Infos à l'office de tourisme ou à la fédération de pêche du Puy-de-Dôme. Site : www.peche63.com



ACTIVITÉS POUR TOUS

LES BALADES ET RANDONNÉES

Le tour du lac à pied offre une balade familiale. Il est également possible de partir du lac pour randonner dans les environs.



LE VÉLO ET LE VTT

Promenades à faire autour du lac, en suivant la voie verte ou sur des circuits référencés (voir office de tourisme)



LE PIQUE-NIQUE

Des tables, sont à votre disposition à proximité des plages. (Tables adaptées PMR à Murol)



LE MINI-GOLF (payant)

Pour petits et grands à la plage de Murol.

AUTOUR DU LAC

LES JEUX POUR LES ENFANTS

A proximité des plages de Chambon sur Lac et Murol ont été installés des jeux régulièrement contrôlés.

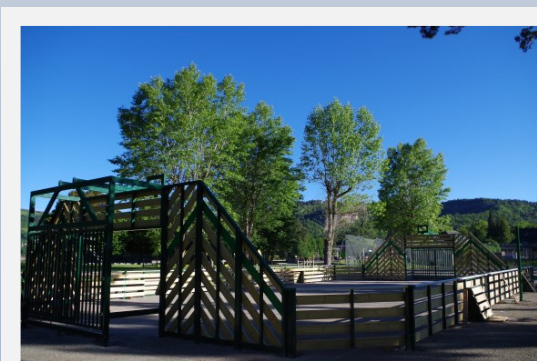


Les enfants les utilisent sous la responsabilité de leurs parents qui doivent veiller à suivre les indications d'âge figurant sur les affichages à proximité.



LE TERRAIN MULTI-SPORTS

Pour jouer en famille ou entre amis au football, basket, volley...un peu à l'écart de la plage de Murol, sur un équipement sécurisé.



RESPECT ET PRÉSERVATION



J'utilise les installations sanitaires pour garder une qualité d'eau de baignade excellente.

J'utilise les dispositifs de tri et les poubelles de plage pour valoriser mes déchets et garder la plage propre.



Je ne jette pas mon mégot de cigarette dans la nature ou sur la plage, il mettrait environ 2 ans à se dégrader.

Je respecte la faune et la flore car le lac est un milieu vivant.



Je fais attention à ne pas gaspiller l'eau, aux toilettes et lors des douches.

J'avertis les surveillants de baignade ou les autorités si j'aperçois une pollution.



DU LAC ET SES ENVIRONS



Je favorise les modes de transports doux pour venir à la plage afin de réduire mes émissions de CO2 et limiter les problèmes de circulation et stationnement.

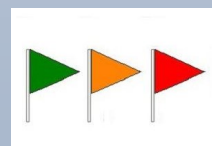
Je respecte l'interdiction d'utiliser des véhicules à moteur sur le chemin autour du lac et sur la voie verte.



Je tiens mon chien en laisse sur le chemin autour du lac. Je ne vais pas sur la plage avec mon animal.



Je ne pratique pas le camping sur la plage. Je ne fais pas de feu sur la plage.



Je respecte les consignes de sécurité.



LE LAC EN TOUTE SÉCURITÉ

SE Baigner sans danger

- Respectez les zones de baignades surveillées délimitées par des bouées.
- Respectez les horaires de la surveillance de baignade assurée du 1er juillet au 31 août. La baignade est surveillée lorsque le drapeau vert est hissé.
- Ne vous exposez pas excessivement au soleil avant la baignade.
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.
- Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner.
- Rentrez progressivement dans l'eau.
- Si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique, ne vous baignez pas.

LA Baignade avec les enfants

- Restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau.
- Baignez-vous en même temps qu'eux.
- S'ils ne savent pas nager, équipez vos enfants de brassards.
- Méfiez-vous des bouées, matelas ou autres objets flottants qui ne protègent pas de la noyade.
- Surveillez vos enfants en permanence.

LES GROUPES

- Les responsables de groupes (centre de loisirs, colonies...) doivent se signaler aux surveillants de baignade au plus tard lors de leur arrivée sur le site.

SURVEILLANTS DE Baignade :

Murol : 04 73 61 15 75 Chambon : 04 73 88 82 12

URGENCES ET SECOURS

Sapeurs
pompiers

18



Appel d'urgence
européen

112

Dans quels cas appeler ?

On appelle les sapeurs-pompiers dans les cas où **une vie est en danger**. Malaise, blessure grave, départ de feu, fuite de gaz, accident de la route, noyade, inondation, etc.

Gardez votre sang froid !

Une annonce calme, claire et complète garantit la rapidité des secours.

Quels renseignements donner ?

- **Où vous trouvez-vous ?** Indiquez le lieu le plus précisément possible pour permettre aux secours de vous trouver rapidement.
- **Que se passe-t-il ?** Indiquez la nature du problème, le nombre et l'état des victimes
- **Répondez aux questions** qui vous seront posées par la personne que vous aurez au téléphone. **Ne raccrochez jamais le premier !**

MAISON MÉDICALE :

Rue Guy de Maupassant, Murol : 04 73 88 28 00